

Séance du 22 JUIN 2017

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 36/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20170622-DE201736VENTEDA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017

Publication : 26/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**
le **22 juin à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 16 juin 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric,**
TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, ALBERT Patrice, FAURE
Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU
Christel.

Absent(s) excusé(s) 5 : **LERDA Serge, MACCARIO Fabrice, ALBERT**
JUESTZ Françoise, WALLON Muriel et VILLETTE Christelle.

Pouvoir(s) 3 : MACCARIO Fabrice à DELMAERE Christian, ALBERT
JUESTZ Françoise à WEBER Hélène et VILLETTE Christelle à
TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : OPERATION D'ECHANGE & VENTE
ENTRE LA COMMUNE D'AUBIGNOSC & les CONSORTS DAO/FAVRE.**

---- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations du 05 septembre 2016 et du 19 avril 2017 décidant d'un échange avec les consorts DAO FAVRE des parcelles ZA 514p et 578p, puis à la demande de Monsieur DAO et Mme FAVRE une portion supplémentaire à la vente.

---- La présente délibération complète ces délibérations par les superficies définitives d'échange et de vente :

- Parcelle ZA 514 (653 m²) → reste DAO/FAVRE ... 621 m²
→ Echange commune : 32 m²
- Parcelle ZA 578 (5534 m²) → Reste Commune : 5305 m²
→ 1- Echange DAO : 32 m²
2- vente DAO : 197 m²

} 229 m²

Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge pour moitié.

Le prix de vente s'élèvera à 13 790 € (197 m² x 70 €/m²)

La valeur d'échange du talus est fixée à 100 €

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- * **APPROUVE** les superficies détaillées ci-dessus
- * **DETERMINE** la valeur de l'échange à 100 €

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

René AVINENS

